



# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 545-20120

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **545-2020** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 19 h 30.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel [www.sainteannedesorel.ca](http://www.sainteannedesorel.ca) et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par les personnes habiles à voter selon l'article de la LERM, le 11<sup>e</sup> jour de février 2020
2. Par le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 mars 2020)

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2020.

Maxime Dauplaise,  
secrétaire-trésorier et directeur général